

## Phytolice et formation continue, quelques informations utiles

**Vous avez récemment obtenu votre phytolice. Savez-vous que celle-ci doit être renouvelée périodiquement ?**

Une phytolice a une durée de validité de 6 ans.

Les phytolices délivrées pendant la période transitoire (de septembre 2013 à novembre 2015) ont quant à elles une durée de validité de 5, 6 ou 7 ans pour cette première période. Au terme de la durée de validité, la phytolice sera automatiquement renouvelée pour 6 ans si vous avez suivi un nombre suffisant de **modules de formation continue**. Le nombre de modules à suivre varie selon le type de phytolice. Il sera de :

- 2 modules pour la NP
- 3 modules pour la P1
- 4 modules pour le P2
- 6 modules pour la P3

Les formations continues sont organisées par des centres de formation agréés par la Région Wallonne. Toutes les informations ainsi que les modalités d'inscription se trouvent sur le site du Comité régional PHYTO [www.crphyto.be](http://www.crphyto.be). Si vous souhaitez être tenu informé par mail des futures formations, vous pouvez également remplir le formulaire qui se trouve sur ce même site internet.

Vous vous posez d'autres questions quant à votre phytolice ? Les questions-réponses ci-dessous devraient vous aider à y répondre. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le Comité régional PHYTO au 010 47 37 54 ou à visiter le site internet [www.crphyto.be](http://www.crphyto.be).

### Questions fréquemment posées

#### **Où puis-je trouver mon type de phytolice, son numéro et sa date de validité ?**

Vous pouvez trouver votre type de phytolice, son numéro et sa date de validité dans votre dossier en vous connectant avec votre carte d'identité sur le site [www.phytolice.be](http://www.phytolice.be) → « Consulter ma phytolice » → « Me connecter avec mon eID ». Pour cela, vous avez besoin d'un lecteur de carte, de votre carte d'identité et de votre code PIN.

Si vous rencontrez un problème, contactez le Comité régional PHYTO.

#### **Où puis-je trouver ma phytolice ?**

Votre phytolice se trouve sous format imprimable (format pdf.) sur votre compte en ligne. Si vous rencontrez des problèmes pour vous connecter, contactez le SPF via le [formulaire de contact en ligne](#), l'adresse [phytolice@sante.belgique.be](mailto:phytolice@sante.belgique.be) ou par téléphone au 02 524 97 97.

#### **J'ai une phytolice P2, dois-je suivre 4 modules de formation continue par an pour la renouveler ?**

Non, vous devez suivre **au total** 4 modules de formation continue répartis sur la durée de validité de votre phytolice.

**Y-a-t-il des formations continues que je suis obligé de suivre pour le renouvellement de ma phytolice ?**

Non, vous pouvez déterminer vous-même à quelle formation vous souhaitez participer à condition que celle-ci soit bien agréée comme formation continue phytolice.

**Y-a-t-il un examen à la fin d'une formation continue ?**

Non, la présence à l'entièreté de la formation suffit pour la faire valider. Il n'y aura pas d'examen par la suite. Ces formations permettent une remise à niveau de vos connaissances et d'être tenu informé des nouvelles technologies et évolutions.

**Ai-je besoin de mon numéro de phytolice pour m'inscrire ?**

Le numéro de phytolice n'est pas nécessaire. Votre numéro national vous sera demandé à l'inscription ou lors de la formation.

**Comment savoir si ma phytolice est bien renouvelée ?**

Vous pouvez voir le statut de votre phytolice et de vos formations en vous connectant avec votre carte d'identité sur le site [www.phytolice.be](http://www.phytolice.be) → « Consulter ma phytolice » → « Me connecter avec mon eID ».

Vous avez besoin d'un lecteur de carte, de votre carte d'identité et de votre code PIN.

Si vous rencontrez des problèmes pour vous connecter, contactez le SPF via le [formulaire de contact en ligne](#), via l'adresse [phytolice@sante.belgique.be](mailto:phytolice@sante.belgique.be) ou par téléphone au 02 524 97 97.

**Que se passe-t-il si j'oublie de suivre la formation continue ?**

Un an avant la fin de validité de votre phytolice, vous recevrez un email du Service Public Fédéral vous rappelant qu'il est nécessaire de suivre des modules de formation continue si vous désirez renouveler votre phytolice.

**Que se passe-t-il si je n'ai pas suivi le nombre de modules de formation continue requis pour le renouvellement de ma phytolice ?**

Votre phytolice ne sera plus valable et ne pourra donc pas être prolongée pour une nouvelle période de 6 ans.

**Combien de fois puis-je renouveler ma phytolice ?**

Une phytolice peut être prolongée un nombre illimité de fois pour une durée de 6 ans à chaque prolongation.

**Je n'ai pas encore de phytolice mais j'ai un « ancien » diplôme reconnu (de plus de 6 ans), comment faire pour obtenir ma phytolice ?**

Si vous souhaitez demander votre phytolice sur base d'un diplôme délivré il y a plus de 6 ans, vous devez suivre le nombre de module de formation continue requis afin de remettre à jour vos connaissances. Vous pouvez ensuite introduire votre demande sur [www.phytolice.be](http://www.phytolice.be).

La liste des diplômes reconnus est disponible sur [www.phyoweb.be](http://www.phyoweb.be)

Une autre alternative est de passer une évaluation organisée par la Wallonie (infos et inscriptions sur [www.crphyto.be](http://www.crphyto.be)),

**Je n'ai pas encore de phytoliceance mais j'ai un diplôme reconnu de moins de 6 ans, comment faire pour obtenir ma phytoliceance ?**

Vous devez faire la demande au Service Public Fédéral avec une copie de votre diplôme, via [www.phytoliceance.be](http://www.phytoliceance.be). La liste des diplômes reconnus est disponible sur [www.phytoweb.be](http://www.phytoweb.be)

**Quelle est la différence entre une formation continue et un module de formation continue ?**

La formation dans son ensemble est appelée formation continue.

La formation continue implique la participation à respectivement 2, 3, 4 et 6 modules de formation qui traitent d'un ou plusieurs sujets.

**Combien de temps dure un module de formation continue ?**

Un module de formation continue doit durer minimum 2 heures. Si la formation dure plus longtemps et si les thématiques sont étudiées de manière approfondie, celle-ci peut parfois compter pour plusieurs modules. Cette information est communiquée dans le descriptif de la formation.

**Où puis-je trouver les informations relatives aux différentes formations continues qui sont organisées ?**

Toutes les informations ainsi que les modalités d'inscription se trouvent sur le site du Comité régional PHYTO [www.crphyto.be](http://www.crphyto.be). Si vous souhaitez être tenu informé par mail des futures formations, vous pouvez également remplir le formulaire en ligne disponible sur ce même site internet.

**Les formations continues sont-elles payantes ?**

Il revient aux centres de formation qui les donnent de décider si elles sont payantes et d'en établir le montant.